

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CARIGNAN**

**PREMIER PROJET DE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 543  
(2022)-4**

Règlement modifiant le règlement  
relatif aux usages conditionnels  
numéro 543 (2022)

---

ATTENDU que la Ville de Carignan a adopté le *Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 543 (2022)*;

ATTENDU que la Ville de Carignan a le pouvoir, en vertu des articles 145.31 à 145.35 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), de modifier son règlement relatif aux usages conditionnels;

ATTENDU que la Ville de Carignan souhaite modifier le *Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 543 (2022)* afin de notamment permettre l'usage conditionnel « habitation générationnelle » dans plus de zones;

ATTENDU qu'un avis de motion ainsi que le dépôt d'un projet du présent règlement ont été donnés lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juillet 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le règlement numéro 543 (2022) est modifié, au chapitre 5 intitulé « Usages conditionnels et critères d'évaluation », à la section 5.1 intitulé « Habitations générationnelles », à l'article 5.1.1 intitulé « Usage conditionnel autorisé » par l'abrogation du paragraphe 3 du premier alinéa.

Le paragraphe 4 est, en conséquence, renuméroté paragraphe 3.

**ARTICLE 3**

Le règlement no 543 (2022) est modifié, au chapitre 5 intitulé « Usages conditionnels et critères d'évaluation », à la section 5.1 intitulée « Habitations générationnelles », par le remplacement de l'article 5.1.2 intitulé « Zones visées » par le suivant :

## « 5.1.2 ZONES VISÉES

Une demande visant l'approbation de l'usage conditionnel d'habitation générationnelle peut provenir des zones suivantes :

Commerce	Habitation	Mixte	Public et communautaire
C-239 C-574	Toutes les zones du groupe Habitation « H »	MXT-347	P-364

».

## ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Patrick Marquès  
Maire

\_\_\_\_\_  
Ève Poulin  
Greffière

### **CERTIFICAT D'AUTORISATION**

<i>Avis de motion et dépôt du projet de règlement :</i>	7 août 2025
<i>Adoption du premier projet de règlement :</i>	7 août 2025
<i>Avis public de consultation :</i>	2025
<i>Assemblée publique de consultation :</i>	2025
<i>Adoption du second projet de règlement :</i>	2025
<i>Avis public demande de participation à un référendum :</i>	2025
<i>Adoption du règlement :</i>	2025
<i>Approbation MRC :</i>	2025
<i>Publication et entrée en vigueur :</i>	2025